



Exclusion definitive absolument arbitraire et injuste

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017** à **04:53**

BONJOUR marque de politesse

5 eleves dont ma fille viennent d etre victimes hier d une exclusion definitive de la MFR de Bournezeau tout a fait injuste,les vrais motifs etant des fautes qui meritaient a peine une heure de retenue,les accusations a leur egards etant tout a fait mensongeres.Je voudrais porter plainte.Quelles sont les demarches a suivre?Merci

Par **Visiteur**, le **15/06/2017** à **07:09**

Bonjour,

Avant de vous lancer dans une procédure, avez vous contacté les autres parents afin de juger de l'objectivité des explications, avez vous rencontré les responsables de l'établissement?

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017** à **07:30**

je n ai pour l instant que les temoignages de ma fille mais j ai aussi parle au telephone avec l etablissement.Ils m ont d abord appele pour me signaler que ma fille allait etre renvoyee car elle avait perdu 5 points sur son permis a point pour avoir empieté sur la zone fumeur quand elle est allee accompagner ses amies qui fument...Le lendemain matin je recevais un mail du directeur de l etablissement qui parlait du comportement innacceptable de ma fille et

surtout qui l'accuse de harcèlement, alors qu'au contraire elle est connue pour toujours intervenir et défendre ceux qui souffrent de harcèlement. C'est une accusation grave et absolument infondée.

Par **Lag0**, le **15/06/2017 à 08:11**

[citation]pour me signaler que ma fille allait être renvoyée car elle avait perdu 5 points sur son permis à point pour avoir empiété sur la zone fumeur quand elle est allée accompagner ses amies qui fument...[/citation]

????????????????????????????????

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017 à 08:29**

Il faut lire le message pas la citation...;

Par **jodelariege**, le **15/06/2017 à 08:58**

bonjour, quand vous parlez de permis à points et de points perdus il ne s'agit sans doute pas de permis de conduire mais de comportement n'est-ce pas? attention aux témoignages de nos enfants qui arrangent les choses pour ne pas être punis une 2^e fois à la maison...oui il arrive que nos enfants mentent ou embellissent les choses...et nous même enfants nous avons souvent menti à nos parents non? il y a du avoir d'autres comportements "inacceptables" avant et d'autres points perdus sur son permis ...que lui reproche-t-on exactement? il s'agit d'une Maison familiale et rurale non?

Par **jos38**, le **15/06/2017 à 11:48**

bonjour. je rejoins Jodelariege. avant cette exclusion, il y a sûrement eu des avertissements, convocations, etc. c'est normal de défendre son enfant mais avant de dire que les accusations sont infondées, il faudrait en discuter de vive voix avec le responsable de l'établissement et pas par téléphone. demandez un rendez-vous. quand vous saurez le nom des enfants prétendument harcelés par votre fille, allez en discuter avec les parents. on découvre beaucoup de choses surprenantes en allant sur le portable de ses enfants...le harcèlement sur les réseaux sociaux existe...

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017 à 19:19**

Non, justement il n'y a eu aucune sanction intermédiaire, c'est bien là le problème, même pas

de conseil de classe. Les accusations de harcèlement sont fausses car quand je demande des précisions on ne me répond pas

Par **amajuris**, le **15/06/2017** à **20:12**

bonjour,
malheureusement les parents sont souvent les derniers informés sur le comportement de leurs enfants à l'extérieur de la cellule familiale.
que vous estimiez cette sanction injuste, c'est votre droit mais il semblerait que les responsables de cet établissement ne soient pas de votre avis et eux savent ce qui s'est passé alors que vous n'avez que la version de votre fille.
un établissement n'exclut pas définitivement 5 élèves sans raison.
salutations

Par **nathalie baylet**, le **15/06/2017** à **20:52**

Si, c'est pour ça que j'en parle ici, et c'est scandaleux. Ma fille est bavarde et chahuteuse parfois mais n'a commis aucune faute qui mérite une exclusion définitive. Le problème n'est vraiment pas de savoir si vous me croyez ou non, car ça m'importe peu, je demande juste des conseils pour les démarches à suivre. J'ai bien sûr déjà écrit à la fédération des maisons familiales, au recteur de l'académie et à la mairie. Mais n'y aurait-il pas la possibilité de porter plainte?

Par **jodelariege**, le **15/06/2017** à **21:01**

bonsoir j'ai trouvé un règlement intérieur d'une maison familiale et rurale en Bretagne je crois ; je pense que ce règlement est sensiblement le même dans toutes les MFR....vous devez avoir été entendue par le directeur ou l'équipe éducative ; lisez aussi la partie "recours de la famille"
porter plainte contre quoi? l'école dit que votre fille a fait telle chose, la punition grave, est l'exclusion

Par **Visiteur**, le **15/06/2017** à **21:06**

"Les vrais motifs étant des fautes qui méritaient à peine une heure de retenue, les accusations à leur égard étant tout à fait mensongères".
Avec ces simples affirmations, n'espérez aucun résultat d'une action en plainte.
Je me répète, avez-vous contacté les autres parents car il vous faut des témoignages autres que les simples allégations de votre fille.

Par **nathalie baylet**, le **16/06/2017** à **07:06**

Je vais le faire,mais ce n'est pas simple,il s'agit d'un internat,les famille viennent de toute la France.Merci en tout cas pour vos conseils

Par **amajuris**, le **16/06/2017** à **08:30**

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal qui n'existe pas dans votre cas.

comme déjà indiqué, il doit exister un règlement intérieur dans cette école et sans doute, une partie sur la procédure d'exclusions.

vous devez vous y référer.

Par **nathalie baylet**, le **16/06/2017** à **10:17**

C'est fait,j'ai verifie,et justement il n'y a eu aucune des etapes intermediaires,pas d'avertissement,pas de mise a pied de 2jours et demi,pas de conseil de discipline...